



18 février 2022

BOSS, NE PAS ÊTRE À L'ÉCOUTE VA TE COÛTER CHER

OUI la STM nous avait avisé de son intention pour les listes de juin **MAIS NON**, nous n'étions pas d'accord. À nos yeux, il y a encore trop de problématiques qui surviennent et la STM ne peut nous garantir la fiabilité de son système et nous attendons encore certaines réponses à nos questions. **PAS PLUS TARD QU'HIER**, plusieurs sessions de listes ont dû être reprises au niveau des Services Connexes car ce qui était affiché sur employé numérique ne correspondait pas à ce qui se faisait dans le centre. **Encore une preuve que nous avons raison !**

Lors de la dernière rencontre du comité « Employé numérique » (le 20 janvier dernier), plusieurs problématiques ont été soulevées à l'employeur quant à son idée de basculer sur un mode numérique uniquement et nous avons indiqué à l'employeur qu'il serait préférable de conserver la façon habituelle de laisser une note pour les listes, soit avec un formulaire « papier ». **LA STM EN A FAIT QU'À SA TÊTE** et a décidé d'aller de l'avant avec le projet en poussant l'audace jusqu'à annoncer leur décision dans une correspondance le lendemain même de l'assemblée et sans égards à nos récriminations. La STM vous demande même d'émettre vos commentaires sur le nouveau système comme si nous ne leur avions pas déjà apporté. Nous considérons que l'opération que l'employeur s'empresse de réaliser est démesurée, précipitée et ne respecte pas les dispositions de la convention collective ni aucune entente négociée. C'est pourquoi nous avons déposé un grief en date du 15 février dernier afin de protéger vos droits.

Il est important de souligner que nous ne voulons pas empêcher l'employeur de déployer son système ni interdire à nos membres d'en faire usage. Nous voulons simplement protéger vos droits tels qu'ils ont été négociés (affichage, notes « papier », présence aux listes, etc.) et s'assurer de la fiabilité du système de l'employeur. Ainsi, au moment d'écrire ces lignes, le syndicat s'oppose au déploiement complet d'« Employé numérique » car il prive les membres qui le désirent de procéder de façon habituelle aux listes.

Par ailleurs, nous continuons d'émettre des interrogations sur la fiabilité du système et la facilité de son usage et dans les circonstances, nous persistons à dire qu'il est beaucoup plus prudent de maintenir les deux façons de faire nos choix aux listes. Les relations de travail que nous voulons bâtir avec la STM se basent sur le respect de tous. Ceci implique évidemment de respecter notre convention collective et surtout, la volonté des membres.

Allez voir vos gestionnaires et inondez-les de vos commentaires sur le nouveau système, vous êtes les premiers utilisateurs qui sont bafoués dans leurs droits.

Peut-être qu'un jour, l'employeur comprendra que ce sont ses employés qui font « rouler la boîte » et que le syndicat possède l'expertise qui lui manque cruellement.

Syndicalement
Pino Tagliaferri, Président